

<https://www.snetap-fsu.fr/BTSA-et-epreuve-E1-session-juin-2024-ON-FAIT-LE-POINT.html>



BTSA et épreuve E1 – session juin 2024 : ON FAIT LE POINT !

- Pédagogie - BTSA -



Date de mise en ligne : mardi 3 septembre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

À la suite de la première session de l'épreuve E1 rénovée, le secteur Pédagogie et Vie Scolaire a à nouveau interpellé la Sous-direction de l'enseignement supérieur de la [DGER](#) sur cette épreuve du [BTSA](#) et vous fait part des éléments de réponse reçus.

Celle-ci nous a d'abord rappelé les raisons de son évolution et de l'accompagnement de cette réforme qui en a découlé :

- L'ancienne épreuve E1 était devenue une épreuve très normée. Le nouveau dispositif d'évaluation permet de révéler davantage ce dont est capable le-la candidat-e. Il s'agit de valoriser la production personnelle de ce dernier.
- La nouvelle épreuve E1 se veut une épreuve « stimulante » pour les étudiant-es comme pour les enseignant-es. En effet, elle mise désormais sur la manipulation/valorisation d'un corpus documentaire plus équilibré, plus cohérent et davantage contextualisé que la précédente épreuve qui proposait un document principal illustré par des documents annexes. Ce nouveau corpus est également plus manipulable : la taille, le temps et la difficulté de lecture des documents sont dimensionnés à l'épreuve.
- La nouvelle épreuve E1 est en phase avec le contexte de l'évaluation capacitaire. Les capacités attendues en matière de manipulation du corpus relèvent d'une démarche que le-la candidat-e peut être amené à remobiliser dans son futur contexte professionnel. Le découpage de l'épreuve en trois temps permet, tout en conservant une homogénéité liée à la thématique traitée, d'évaluer indépendamment les capacités intermédiaires.
- La mise en place de cette nouvelle épreuve E1 a été étendue et généralisée aux spécialités de BTSA rénovées et non rénovées. La note de service DGER/SDES/2022 -460 du 21 juin 2022 rectifiée le 23 novembre 2022 « relative à la modification des modalités d'évaluation du [CCF](#) NÂ°3 de l'épreuve E2 et de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 des BTSA rénovés » et la note de service DGER/SDES/2022-796 du 25 octobre 2022 « Définition des épreuves et des modalités d'évaluation pour les épreuves du tronc commun des BTSA rénovés » cadrent les attendus de cette épreuve avec la grille d'évaluation associée.
- Pour accompagner les équipes enseignantes dans l'appropriation de ces évolutions, un webinaire a été organisé par la DGER, le 17 mai 2023. Ce webinaire s'est appuyé sur un « sujet zéro » publié dès juin 2022 sur Chlorofil. À la suite du webinaire, une Foire Aux Questions a été publiée en septembre. Elle porte sur les 3 capacités du Bloc 1, elle s'appuie sur le sujet zéro et propose des exemples concrets de traitement de la capacité C1.

En lien avec l'Inspection de l'Enseignement Agricole, la DGER nous a apporté les informations complémentaires suivantes et relatives à nos demandes réitérées depuis novembre 2023 :

- Dans la précédente épreuve E1, les collègues en SESG étaient peu impliqués dans l'évaluation des compétences acquises. Le changement est réel pour ces collègues qui seront accompagnés par les IEA.
- La publication d'un deuxième sujet zéro, qui demanderait la mobilisation d'une équipe d'inspecteurs-rices et d'enseignant-es sur quasiment une semaine complète, est exclue compte-tenu du manque de disponibilité des IEA.
- Deux sessions de formation ont été inscrites au DNA et seront organisées par l'ENSFEA en présentiel du lundi 23 septembre au mercredi 25 septembre 2024 (session « Nord ») et du lundi 2 décembre au mercredi 4 décembre 2024 (session « Sud »). Il s'agira de s'appuyer sur la session d'examens 2024 et d'effectuer un premier bilan à la suite des premiers ateliers de correction.
<https://info.agriculture.gouv.fr/bo...>

N.B : La date d'inscription à la session « Nord » a été reportée à notre demande pour faciliter la participation et est repoussée au vendredi 6 septembre 2024 (par contre, délai de rigueur).

- La FAQ existante sera précisée et complétée suite aux retours des différentes sessions de formation des

spécialités de BTSA rénovés.

En juillet dernier, notre secteur a également réalisé un bilan des dysfonctionnements/
difficultés rencontrés dans les centres d'examens et qui lui ont été remontés.

À ce jour, PAS DE RÉPONSE de la DGER à ce sujet !